

Le nettoyage des locaux est réalisé conformément aux recommandations émises par le Haut-Conseil de la Santé Publique.

En phase préalable à la réouverture des bâtiments

L'ensemble des locaux n'ayant pas été occupés depuis plus de 5 jours (durée de vie du virus sur la plupart des surfaces), conformément aux préconisations, il est procédé à :

- un nettoyage intégral de remise en propreté de tous les locaux, en utilisant le protocole de nettoyage habituel,
- un nettoyage approfondi des sanitaires et une vérification de l'ensemble des distributeurs de savons, papier essuie-main et papier toilette.

Après réouverture des bâtiments restreinte aux personnels autorisés

L'ensemble des bâtiments et zones de bâtiments utilisés est traité par un nettoyage renforcé.

Zone / Espace	Type de nettoyage	Fréquence
Parties communes Circulations Escaliers	Nettoyage classique au produit désinfectant habituel + Désinfection complémentaire <ul style="list-style-type: none"> - des poignées de portes situées dans les parties communes - des mains-courantes des escaliers - des boutons d'appel des ascenseurs - des interrupteurs des parties communes et sanitaires 	Quotidien pour les bâtiments accueillant de l'activité
Sanitaires	. Nettoyage renforcé . Vérification du niveau des consommables (savon, papier) et réapprovisionnement	Deux fois par jour pour les sanitaires des bâtiments occupés
Bureaux Salles de réunions Salles de travail tertiaire Locaux d'enseignement	Nettoyage classique des sols au produit désinfectant ménager (le nettoyage du plan de travail reste à la charge de l'utilisateur)	Quotidien pour les bâtiments accueillant de l'activité
Salles de manipulation techniques	Nettoyage des sols dans les conditions habituelles	
Poubelles des locaux communs, salles d'enseignement et sanitaires	Enlèvement par la société de nettoyage	Quotidien pour les bâtiments accueillant de l'activité
Déchets ménagers / poubelles individuelles de bureaux	. Enlèvement par l'utilisateur et dépôt dans un container pour déchets ménagers incinérables . Remplacement du sac par la société de nettoyage	Quotidien pour les bâtiments accueillant de l'activité
Déchets recyclables	Enlèvement par la société de nettoyage	Une fois par semaine

Poubelles publiques extérieures	Enlèvement par la société de nettoyage	Quotidien
---------------------------------	--	-----------

Les sociétés de nettoyage sont tenues de faire respecter les mesures de protection suivantes par leurs agents :

- de porter un masque grand public et des gants imperméables pour protéger les mains lors du nettoyage ;
- de réaliser un lavage des mains et des avant-bras avec de l'eau et du savon avant d'enfiler les gants et lorsqu'ils sont retirés ;
- après le nettoyage, de laver soigneusement les gants qui sont lavables avec de l'eau et du détergent, puis de les sécher ou alors de les jeter et de les remplacer par une nouvelle paire au besoin ;
- de retirer les vêtements de protection et le masque grand public et de les laver une fois les opérations de nettoyage et de désinfection réalisées.

Elles sont en outre tenues

- d'organiser des actions de communication à l'intention des personnels pour les informer de la situation au sein de l'ERP ou de leur lieu de travail ;
- de favoriser leur expression sur la mise en place de ces procédures ;
- de les former au respect des règles définies par l'établissement et des gestes barrières.

Nettoyage spécifique en cas de découverte d'un cas positif chez un usager d'un bâtiment

Un protocole de nettoyage approfondi est réalisé par les sociétés en charge de l'entretien dans les locaux et l'ensemble du bâtiment parcouru par la personne récemment déclarée positive. Les locaux (sols et surfaces) supportant le nettoyage humide doivent faire l'objet des différentes opérations suivantes :

- nettoyer les sols et surfaces avec un bandeau de lavage à usage unique imprégné d'un produit détergent ;
- rincer à l'eau du réseau avec un autre bandeau de lavage à usage unique ;
- laisser sécher ;
- puis désinfecter les sols et surfaces à l'eau de Javel diluée à 0,5% de chlore actif (1 litre de Javel à 2,6% + 4 litres d'eau froide) avec un bandeau de lavage à usage unique différent des deux précédents. A défaut d'utiliser l'eau de Javel, le produit utilisé devra être virucide selon la norme NF 14476 (en référence à la fiche technique du produit).

Tenue du personnel d'entretien

Gants de ménage résistants, lunettes de protection (si disponibles), bottes ou chaussures de travail fermées.

Elimination des déchets et bandeaux de lavage

Effectuée via le circuit des ordures ménagères.

Les bandeaux usagers sont mis dans un sac plastique noué une fois plein. Ce sac est mis dans un second sac plastique noué, puis éliminé avec les ordures ménagères.

Aération des locaux

Réalisée pendant 10 à 15 minutes au moins deux fois par jour.